



LE CABINET

L 0 0 3 8 2 /MINEF/CAB01 /DGFF/PIF/SPFPS

Abidjan, le 06 NOV 2023

Liste des pièces constitutives du dossier de demande ou de renouvellement d'autorisation d'exploitation et de transport du charbon de bois d'hévéa au titre de l'année 2024

- 1 Une demande d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation d'exploitation du charbon de bois d'hévéa adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, indiquant le contact téléphonique du demandeur ainsi que le lieu de l'exploitation ;
- 2 Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois (pour les particuliers au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 3 Une photocopie de la carte nationale d'identité (pour les particuliers au cours de la 1^{ère} demande);
- 4 Une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) (pour les sociétés au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 5 Une copie du Registre de Commerce (pour les sociétés au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 6 Une enquête technique réalisée par le chef de cantonnement du service local de rattachement précisant : l'identité du propriétaire de la parcelle, la zone précise d'exploitation (ville, village, ...), les coordonnées GPS de la parcelle, la superficie de la parcelle, l'âge de la parcelle et le nombre de pieds à couper pour la production de charbon, une estimation de la quantité de charbon à produire ou du nombre de sacs (masse des sacs à indiquer) ;
- 7 Un contrat entre le propriétaire de la parcelle d'hévéa et l'exploitant de charbon de bois (canevas à retirer à la DPIF) ;
- 8 L'original de l'ancienne autorisation (pour le renouvellement) ;
- 9 Le bilan d'activités de l'exercice écoulé (pour le renouvellement) ;
- 10 Un reçu de paiement de 100 000 FCFA pour l'agrément ;
- 11 Le reçu de paiement de la redevance annuelle d'exploitation, 50 000 F CFA pour les particuliers et 100 000 F CFA pour les sociétés


 P/Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Conservateur Général ZOUZOU
Epse MAILLY Elvire-Joëlle
 Ingénieur Général des Eaux et Forêts